

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Communication par la technologie II			
Ancien Code	ECTO2B20COT	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COTO2200		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Loïc CARDOEN (loic.cardoen@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Dans cette UE, l'étudiant va développer des stratégies de communication digitale ciblées et efficaces.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

- 2.1 Accueillir et informer les clients, les partenaires et les prestataires
 2.3 Présenter ou promouvoir l'information, les documents, les produits sélectionnés, tant à l'écrit qu'à l'oral, de manière rigoureuse et ciblée avec les moyens adéquats

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au tourisme**

- 3.5 Choisir et utiliser les technologies de l'information et de la communication

Acquis d'apprentissage visés

- Développer un site internet de sa conception à sa publication.
- Développer un plan de communication digitale
- Développer une créativité appliquée aux objectifs de communication
- Connaître et choisir les outils de communication en fonction d'une situation.
- Etre capable de créer un plan d'action en cohérence avec les objectifs commerciaux.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECTO2B20COTA	Communication visuelle	24 h / 2 C
ECTO2B20COTB	Communication digitale II	24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECTO2B20COTA	Communication visuelle	20
ECTO2B20COTB	Communication digitale II	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

- Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

- Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

5. Cohérence pédagogique

Quelle que soit la forme qu'elle prend, la communication est essentielle dans les métiers du tourisme. Les deux formes envisagées dans cette UE s'inscrivent donc bien dans le cadre de la formation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Communication visuelle			
Ancien Code	4_ECTO2B20COTA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COTO2201		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Loïc CARDOEN (loic.cardoen@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'objectif principal de ce cours est d'initier les étudiants aux principes et techniques de la communication visuelle, en mettant l'accent sur la création d'éléments graphiques cohérents avec les stratégies de communication. Les étudiants apprendront à utiliser les images, les couleurs, les typographies, et les éléments graphiques pour concevoir des supports visuels attractifs et efficaces, destinés à des campagnes publicitaires, à la signalétique ou à la communication interne et externe.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Ce cours contribue au développement des compétences suivantes :

Conception graphique : Créer des supports visuels impactants et adaptés à la stratégie de communication d'un hôtel (affiches, brochures, logos, bannières publicitaires).

Utilisation des éléments visuels : Maîtriser l'usage des couleurs, des formes, des typographies et des images pour véhiculer des messages clairs et cohérents avec l'image de marque.

Création d'identité visuelle : Concevoir et développer une charte graphique qui reflète l'identité et les valeurs d'un établissement.

Adaptation aux différents supports : Créer des visuels adaptés à différents formats et médias (print, web, réseaux sociaux, affichage).

Message et émotion : Transmettre efficacement un message marketing ou institutionnel à travers des choix esthétiques qui suscitent une émotion ou incitent à l'action.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Principes fondamentaux du design visuel : Introduction aux bases de la composition, de la typographie, des couleurs, et des images dans la communication.

Création d'une charte graphique : Élaboration d'une identité visuelle complète pour un établissement hôtelier (logo, couleurs, typographie, supports de communication).

Publicité visuelle : Conception d'affiches et de visuels publicitaires pour des campagnes marketing, en respectant les standards de lisibilité et d'attractivité.

Outils de création : Initiation à des logiciels tels que Canva, Adobe Photoshop pour réaliser des supports visuels de qualité professionnelle.

Démarches d'apprentissage

L'apprentissage est structuré autour de projets pratiques, dans lesquels les étudiants seront amenés à travailler sur des cas réels ou fictifs. Ils devront concevoir des supports visuels en tenant compte des objectifs marketing et des contraintes liées à l'identité visuelle d'une marque.

Dispositifs d'aide à la réussite

Exposés théoriques : Présentation des concepts de base de la communication visuelle, tels que l'harmonie des couleurs, la composition d'une page, l'utilisation des typographies, et les règles de lisibilité.

Travaux pratiques : Création de visuels tels que des affiches, brochures, ou bannières publicitaires, avec une évaluation continue du travail pour s'assurer de l'évolution des compétences.

Projets de synthèse : Travail de groupe ou individuel sur un projet complet (par exemple, une campagne de communication visuelle pour un hôtel ou un restaurant).

Sources et références

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur Connected au regard de l'AA.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :
diaporama et documents disponibles sur la plateforme connected

Les modalités opérationnelles, notes de cours, PPTs ou autre support seront déposés sur la plateforme au regard de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q2 : Remise du dossier projet (100%).

Q3 : Remise du dossier projet (100%).

Voir consignes détaillées via ConnectED.

Les modalités opérationnelles seront postées sur ConnectED au regard de l'UE. Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Par ailleurs, si l'activité pédagogique est obligatoire, l'étudiant est ajourné.

Les étudiants « diplômables » en janvier

L'évaluation est réorganisable en janvier, et le contenu de l'évaluation portera:

-à la 1ere session:sur la matière du Q2 de l'année N-1

Les modalités seront les mêmes que celles mentionnées pour le Q3.

-à la 2e session:sur la matière du Q2 de l'année N-1

Les modalités seront les mêmes que celles mentionnées pour le Q3.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Tvs	100	Tvs	100

Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes

activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Communication digitale II			
Ancien Code	4_ECTO2B20COTB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COTO2202		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Loïc CARDOEN (loic.cardoen@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce cours est la continuité de l'AA "communication digitale I" du bloc 1. L'objectif principal de ce cours est d'enseigner aux étudiants les bases de la communication digitale et les outils de conversion de prospect. Il s'agira d'apprendre à utiliser les logiciels courants pour la création de contenus digitaux, la gestion des réseaux sociaux, et la communication avec les clients. Le développement de compétences en auto-formation est également essentiel pour suivre les évolutions technologiques. Ce cours permettra à chaque étudiant de se familiariser avec les technologies de l'information et de la communication nécessaires pour exceller dans leur futur métier.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Développer une approche des outils de conversion de prospects

Approche de la publicité payante et de la viralité

Communiquer efficacement avec les différents acteurs du secteur hôtelier, en interne et en externe, via des outils digitaux.

Création de contenus : Concevoir, structurer et publier des contenus numériques attractifs et professionnels pour les différents canaux de communication (sites web, réseaux sociaux, e-mails).

Analyse des performances : Utiliser des outils comme Google Analytics ou des logiciels de gestion des réseaux sociaux pour analyser et présenter les résultats des campagnes de communication.

Connaitre et respecter les règles de vie privée et de droit à l'image sur internet

Ecrire et publier en ligne une communication efficace adaptée au public cible

Maîtriser des applications pour diffuser un contenu attractif en ligne

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Travailler les images : réaliser de bonnes photos et vidéos
- Créer un plan de communication digitale pour une entreprise liée à son secteur
- Création d'un site web à l'aide d'un CMS
- Apprendre les bases du référencement naturel
- Apprendre à mettre en place une campagne Google Ads
- Analyser ses performances en ligne via des outils marketing
- ...

Démarches d'apprentissage

Les démarches sont basées sur la pédagogie active.

L'étudiant est autonome au maximum.

Il résout, en coopération des situations problèmes et acquiert au fur et à mesure les compétences nécessaires à la bonne réalisation de son projet.

L'enseignant apporte des connaissances techniques à différents moments du processus

Dispositifs d'aide à la réussite

Accompagnement individualisé des étudiants

Sources et références

Les références seront découvertes en ligne, par les étudiants.

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur Connected au regard de l'AA.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Boîte à outils virtuelle alimentée au fur et à mesure.

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPTs, ou autres supports seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q2 : Examen Oral (100%)

Q3 : Examen Oral (100%)

Un travail est demandé pour l'examen oral tant du Q2 que du Q3.

Voir consignes détaillées via ConnectED.

Les modalités opérationnelles seront postées sur ConnectED au regard de l'UE. Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Par ailleurs, si l'activité pédagogique est obligatoire, l'étudiant est ajourné.

Les étudiants « diplômables » en janvier

L'évaluation est réorganisable en janvier, et le contenu de l'évaluation portera :

-à la 1^{ère} session: sur la matière du Q2 de l'année N-1

Les modalités seront les mêmes que celles mentionnées pour le Q3.

-à la 2^e session: sur la matière du Q2 de l'année N-1

Les modalités seront les mêmes que celles mentionnées pour le Q3.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exo	100	Exo	100

Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en

effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).